

SOCIETE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE DU BARSEQUANAIS
54^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
LES 15 et 16 AVRIL 2023 à BAR SUR SEINE

REGLEMENT INTERIEUR

L'exposition est placée sous le Haut Patronage de la S.C.A.F. et de la participation effective et matérielle de l'Association Avicole Auboise. Le règlement général est celui de la S.C.A.F.

ARTICLE 2. : Tous les éleveurs amateurs ou professionnels sont admis à concourir.

ARTICLE 3. : Toute demande d'engagement doit être adressée au Commissaire Général :

Monsieur **David DEHAEMERS**
7 route de Prusy, 10210 Coussegrey
0663095515 ddehaemers@gmail.com

La liste des engagements sera close le **11 Mars 2023 dernier délai.**
Les engagements ne seront pris en compte qu'au reçu de leur montant.
Toutefois cette clôture peut être avancée dès que le nombre d'animaux sera atteint.

Toutes personnes participant au démontage le dimanche soir

- ⇒ **5 cages gratuites pour l'année suivante**
- ⇒ **10 animaux ayant une note supérieur a 92 une bouteille de champagne offerte**

ARTICLE 4. : **Droits d'inscription :**

| | |
|---|----------|
| Les couples de pigeons, canard domestique et volailles ne sont plus acceptés | |
| Toutes unités | : 3,00 € |
| Couple canards d'ornement | : 4,00 € |
| Trio ou parquet de volailles | : 5,00 € |
| Catalogue palmarès obligatoire | : 3,00 € |

ARTICLE 5. : Tous les sujets devront être bagués, les lapins tatoués, les cobayes pastillés.
Les volailles et les pigeons devront être vaccinés contre la maladie de NEWCASTLE. Il est souhaitable que les lapins soient vaccinés contre le VHD2.
LES PIGEONS SERONT OBLIGATOIREMENT VACCINES AVEC UN VACCIN HOMOLOGUE

ARTICLE 6. : **LE TRANSPORT** est à la charge des exposants. Les animaux seront expédiés à l'adresse suivante : **Commissaire Général de l'Exposition Avicole**
Prés de l'ancien palais de justice – **10110 BAR.SUR.SEINE.**

Aucune réexpédition ne sera effectuée.
Les exposants sont donc tenus de venir chercher leurs animaux le dimanche soir.

ARTICLE 7. : **MESURES SANITAIRES :** un contrôle vétérinaire sera effectué dès réception.

ARTICLE 8. : **SOINS AUX ANIMAUX :** Le Comité de l'exposition ne sera rendu responsable ni des décès, ni des vols, ni des erreurs ou changements, pertes et dommages même par suite d'incendie ou d'ouragan.

ARTICLE 9. : l'éleveur qui désirerait vendre des lots est invité à faire figurer sur sa déclaration les prix des bêtes en vente. Ce prix sera majoré de 15% au profit de l'exposition. La vente dans les travées devant les cages est formellement interdite. L'exposant retirant pour une cause quelconque un ou plusieurs lots après leurs inscriptions devra acquitter les 15% et ne pourra remplacer ceux-ci par d'autres.

OUVERTURE DES VENTES : Samedi 15 et Dimanche 16 avril 2023 de 9h00 à 18h00

Les animaux vendus pourront être retirés à partir du dimanche matin.

ARTICLE 10. : CALENDRIER DE L'EXPOSITION :

***Réception des animaux : Jeudi 13 avril 2023 de 14h à 19h**

Tout sujet arrivé le jour du jugement ne pourra concourir

***Jury : décision sans appel par les juges de la S.C.A.F. : Vendredi 14 avril 2023 à 8h30**

***Ouverture au public : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2023 de 9h à 18heures**

***Remise des prix : Dimanche 16 avril 2023 dans l'après-midi**

***délogement des animaux : Dimanche 16 avril 2023 à partir de 18 heures**

ARTICLE 11. : ATTRIBUTION DES PRIX :

- meilleur sujet lapin grande race - meilleur sujet individuel grande volaille Française
- meilleur sujet lapin race moyenne - meilleur sujet. individuel grande volaille étrangère
- meilleur sujet lapin petite race et Rex – meilleur sujet individuel volaille naine
- meilleur sujet lapins polonais nains - meilleur sujet trio ou parquet volaille toute catégorie
et Cobaye - meilleur sujet individuel pigeon race Française
- meilleur sujet palmipèdes - oiseaux - meilleur sujet individuel pigeon race étrangère
de parc - dindons - meilleur sujet. individuel pigeon type poule
pintades - meilleur sujet. individuel pigeon type boulang
- meilleur sujet individuel pigeon de couleur, de
structure et
Tourterelle

***CHAMPIONNANT REGIONNAL DU LAPIN FAUVE DE BOURGOGNE
PARTENAIRE DE LA COURSE AUX POINTS***

***GRAND PRIX DE LA SCAF
GRAND PRIX DE LA FAAGE
GRAND PRIX DE LA VILLE DE BAR-SUR-SEINE***
attribués au meilleurs sujets tous juges réunis.

***CHALLENGE INTER RACE LAPINS
CHALLENGE INTER RACE VOLAILLES
CHALLENGE INTER RACE PIGEONS***

Pour participer à ce challenge, l'éleveur devra désigner par le signe CI sur la feuille d'engagement quatre sujets de même race, couleur et variété. L'éleveur totalisant le plus grand nombre de points se verra attribuer la garde du challenge pour une année. **Il devra remettre le challenge à la disposition des organisateurs (S.A.V.B.) huit jours avant l'exposition suivante.**

Le challenge sera attribué définitivement à l'éleveur l'ayant remporté 3 fois consécutives. Le lauréat pourra concourir dans chaque épreuve avec une race différente.

En cas d'égalité de points, les juges décideront du meilleur lot.

ARTICLE 12. : DECOMPTE DE POINTS :

| | |
|----------------------------------|--|
| meilleur sujet ou 95/96/97 | 10 points 97 si deux juges dans la catégorie |
| PREMIER PRIX | 8 points |
| DEUXIEME PRIX | 5 points |
| TROISIEME PRIX | 3 points |

Le commissaire général

Le président de la S.A.V.B.

